



Réintégration après refus ministère licenciement

Par **volkane01**, le **16/08/2011** à **13:38**

Bonjour,

J'ai été licencié en janvier 2011, refus ministère du travail juin 2011, demande de réintégration juin 2011, après deux visites médecine du travail juin et juillet, repris mon emploi en juillet 2011, appel se terminent 10 août 2011, versement des salaires 15 de chaque mois.

Ma question est la suivantes : A quel moment mon employeur devait me verser les sommes dues de janvier à juin 2011.

Merci de vos réponses.

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **14:16**

Bonjour

Vous avez été réintégré ou votre employeur a fait appel de la décision du ministère.

Si la réintégration est effective, vous pouvez dès maintenant réclamer le paiement de vos salaires à votre employeur.

Vous le faites par courrier recommandé avec avis de réception.